



## Les territoires ont la parole ! Occitanie

### Compte-rendu de la réunion du 09 octobre 2023

## 1 Participants et support de présentation

La liste des participants ainsi que le support de présentation présenté pendant la réunion sont disponibles sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr) : rubrique *Les Territoires ont la Parole*.

## 2 Questions / réponses

*NB : Les participants qui n'auraient pas pu intervenir lors de la présentation sont invités à transmettre par mail à DASTRI leurs questions et remarques. Celles-ci pourront être intégrées au compte-rendu de la réunion et au plan d'actions si nécessaire.*

Rappel contacts : [dastri@dastri.fr](mailto:dastri@dastri.fr)

### 2.1 DASTRI et le fonctionnement de l'éco-organisme

- **Est-il obligatoire pour les entreprises de dispositifs médicaux perforants d'adhérer à DASTRI ?**

Les entreprises productrices de dispositifs médicaux perforants ont l'obligation de gérer la fin de vie de leurs produits en application du principe de Responsabilité Elargie du Producteur (REP). Pour répondre à cette obligation, elles peuvent faire le choix de transférer leur responsabilité à DASTRI, en adhérant à l'association ; ou la mettre en œuvre individuellement en organisant elles-mêmes la collecte et le traitement des déchets.

### 2.2 Les boîtes à aiguilles jaunes et les boîtes violettes e-DASRI

- **Pourquoi toutes les pharmacies qui distribuent les boîtes ne les récupèrent-elles pas ?**

Toutes les pharmacies ont l'obligation de collecter les Boîtes DASRI des patients en auto-traitement (Article L4211-2-1 du Code de la Santé Publique).

Cependant certaines pharmacies demandent aux patients de ramener leurs boîtes au cours d'une période précise, avant d'être collectée, afin de libérer leur espace de stockage en officine. Si vous rencontrez une difficulté avec une pharmacie, vous pouvez contacter DASTRI au numéro vert suivant : 08.05.69.35.36.

- **Une infirmière qui intervient chez un patient en auto-traitement peut-elle déposer ses boîtes ?**

Non, les DASRI produits dans le cadre d'une activité de soin professionnelle ne doivent pas être déposés dans une boîte DASTRI (avec un couvercle vert). Les professionnels de santé peuvent contacter leur ARS pour connaître la liste des opérateurs habilités.

## 2.3 Collecte

- **DASTRI travaille-t-il en dématérialisé pour suivre les bordereaux de suivi de déchets ?**

Non parce que la réglementation l'interdit. En revanche des évolutions sont prévues en 2024 avant la mise en place de trackdéchets.

- **Certaines pharmacies passent par un autre opérateur de collecte que DASTRI pour les DASRI. Comment les en dissuader ?**

En Occitanie, certaines pharmacies de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Gard font appel à l'opérateur de collecte Proserve, non-agréé par DASTRI, pour collecter les DASRI de Patients en auto-traitement.

Il s'agit d'une solution payante, tandis que la collecte organisée par DASTRI est gratuite. Nous travaillons à faire évoluer la réglementation pour rendre obligatoire la signature d'un contrat avec l'EO agréé pour les opérateurs souhaitant collecter les DASRI sous REP.

- **DASTRI collecte-t-il les e-DASRI en EHPAD ?**

Non, DASTRI collecte uniquement les DASRI des patients en auto-traitement. Les DASRI produits en EHPAD relèvent de la responsabilité des professionnels de santé qui sont présents au sein de ces établissements.

- **Connaissez-vous les quantités de e-DASRI collectés ?**

Nous n'avons pas encore ces données, le DASTRI-LAB ayant été inaugurés récemment. Nous pourrions partager ces informations avant la fin de l'année

- **Comment augmenter ou diminuer la fréquence de collecte des DASRI en pharmacie ou en déchèterie ?**

Pour mémoire les fréquences de collecte sont fixées par le code de la santé. Cependant vous pouvez faire la demande sur votre espace réservé sur notre site internet : [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr)  
Nous évaluerons ensuite les possibilités de changement, en fonction de votre historique de collecte.

## 2.4 Autres sujets

- **Où vont les fractions de matières collectées des e-DASRI ?**

La ligne de séparation du DASTRI-LAB permet de dissocier les 4 fractions matières : les piles, les cartes électroniques, les métaux et le plastique. Une fois séparées et désinfectées, ces fractions sont redirigées vers leur filière de recyclage respective.

## 3 PLAN D' ACTIONS 2022

Tâches	Référent	Partenaires	Échéance
Insister sur la nécessité de ramener ses boites en pharmacie	DASTRI		
Mieux expliquer dans la campagne de communication à venir la différence entre les BAA et les poubelles jaunes	DASTRI		
Agrandir les informations sur les boites, notamment le fait de ramener sa boite en pharmacie.	DASTRI		